

« Il y a une cause première : le moteur de l'évolution sociale n'était pas l'instinct de survie, mais la volonté de créer... Par la volonté de création, l'artiste allait de la bave d'une existence inconsciente à l'éternité de l'histoire faite consciemment. »

Isidore Isou

CINQ QUESTIONS AU DOC KASIMIR BISOU

QUE SES AMIS NE LUI ONT POURTANT PAS POSEES AVANT DE SIGNER DES PETITIONS !

Question 1 : Pourquoi les programmes des candidats aux élections présidentielles font-ils si peu de place aux propositions en matière de politique culturelle ? Est-ce que cela traduit un vide général d'idées ?

Il est vrai que l'absence de perspectives explicites en matière de politique culturelle est impressionnante. On pourrait effectivement penser que la culture n'est plus un enjeu pour les politiques, sinon sous une forme, trop benoîtement consensuelle pour être honnête, celle de l'éducation artistique.

Mais parler d'un « vide » serait, à mon avis, une erreur. Pour deux raisons :

La première est qu'avec le développement de la décentralisation, la question culturelle ne peut plus se restreindre à l'approche traditionnelle de la politique culturelle à la française. On retrouve l'enjeu culturel dans de nombreuses autres politiques publiques : éducation, tourisme, lien social, emploi, vie de quartier, gestion de l'image de la ville, etc... Les élus apportent des moyens publics aux acteurs culturels pour de multiples raisons qui ne se limitent pas au soutien aux créateurs de génie : le projet culturel est financé parce qu'il répond aux **attentes des habitants** et qu'il participe à l'**attractivité du territoire**. Ce sont les missions officielles des élus, fixées par les lois de décentralisation ! Il n'y a donc plus Un seul enjeu culturel, UNE seule politique de La Culture, avec un grand « C », gérée par les seuls acteurs de l'art et de la culture ! Avec la décentralisation, il n'est plus possible d'isoler les actions culturelles des autres politiques publiques, sauf, sans doute, pour quelques grosses institutions, construites, jadis, sous l'idéologie de la culture universelle !

La seconde raison du « vide » apparent vient des acteurs culturels. Ils se plaignent des candidats qui les ont oubliés mais, dans leurs discussions avec les politiques, ils ressassent toujours le même discours et les mêmes revendications. Ils veulent de l'argent public pour l'art, « leur » art ! Cet argument a le don de faire le vide autour d'eux ; il n'enthousiasme pas grand monde, sinon le petit pourcentage du « public le plus fidèle » (qui, toutefois, n'ira jusqu'à faire une « manif » en centre ville !). Il laisse surtout le citoyen ordinaire indifférent à une exigence qui passe facilement pour une imposture, légèrement corporatiste !!

Bizarrement, même les acteurs culturels qui renouvellent la manière de vivre les arts et les cultures dans la société, c'est-à-dire ceux que l'on fait patienter depuis dix ans (et plus) en les appelant « lieux intermédiaires », « nouveaux territoires de l'art », « formes artistiques en émergence » continuent de tenir le même langage vis-à-vis du politique : ils affirment être des « artistes », des « créateurs », ils pratiquent un « art » pour le « bien » des autres. Même la très honorable pétition au sein du PS en faveur d'une « nouvelle politique culturelle » tombe dans le panneau où le « faible » continue d'emprunter le lexique des « forts ». Alors que cette pétition témoigne que, chaque jour et partout, des acteurs inventent et comblent les vides béants des

institutions culturelles, elle demande seulement que l'ancien fasse un peu de place au nouveau : « Nous proposons que ces «projets artistiques et culturels», expressions d'une diversité culturelle en actes, ainsi que les espaces qu'ils dessinent sur les territoires, soient traités par les pouvoirs publics au même titre que les formes les plus instituées et qu'ils bénéficient d'un traitement équivalent dans les procédures de droit commun. »¹

Cette position est très curieuse. Elle a l'air de considérer que la politique culturelle à la française a toujours soutenu les artistes et que, simplement, elle doit faire un peu plus ! C'est très naïf ! Il faudra bien un jour arriver à comprendre que, depuis quarante ans, la politique culturelle n'a soutenu que les œuvres de l'art et de l'esprit sélectionnées pour leur « qualité », c'est-à-dire sous la condition expresse que ces œuvres étaient des contributions à la culture universelle. Un artiste n'est donc pas artiste tant qu'il n'a pas été **sélectionné**, toujours dans le secret, par les experts mandatés par la politique culturelle. Autrement dit, l'artiste qui n'est pas sélectionné, n'a pas de qualité et puisqu'il n'a pas de qualité, il n'est pas vraiment artiste pour la politique publique. Il n'y a donc pas de raison de le subventionner pour son art qui n'en est pas. C'est pourtant simple : pas de qualité, pas d'art ! Pas d'art, pas d'argent du contribuable. Continuer à parler ce langage de « l'art » et de la « création », c'est donner les armes à son adversaire et accepter la toute puissance d'un dispositif de sélection de la « qualité » qui hiérarchise les valeurs dans une absence totale de transparence ; c'est bien mal construire sa stratégie alors que l'on se propose de faire de « l'action culturelle » autrement !

La priorité des acteurs aurait dû être de mobiliser le « citoyen » plutôt que de s'enliser dans ce piège de l'artiste sélectionné !

Question 2 : Vous qui connaissez l'institution de l'intérieur, quel espoir peut-on avoir pour qu'une place soit accordée au citoyen dans les négociations ?

Le modèle de la politique culturelle à la française ignore le « citoyen ». Il est construit sur l'idée d'émancipation des individus qu'il faut éclairer par la rencontre avec les œuvres de l'art et de l'esprit. Dans ce cadre, le citoyen n'est qu'un individu conditionné. Si on fait parler le citoyen, il demandera ce qui lui fait plaisir, il aura comme attente le divertissement alors que la politique culturelle s'est battue pour « l'épanouissement », qui passe par l'exigence artistique et non le plaisir facile. Jean Vilar disait en 1965 aux Rencontres d'Avignon : « le divertissement est une nécessité de la vie moderne et l'homme ne répond le plus souvent à ce besoin que par les moyens les plus communs, les plus faciles, et en définitive les plus lassants. C'est un homme fini. » On déduit alors que le citoyen est hors jeu tant que le service public de la culture ne lui a pas apporté la « qualité » et « l'exigence » artistique, nécessaires à son épanouissement.

La loi de finances de 2007 est encore plus nette. Avec elle, c'est la majorité des français qui sont « out » ! Elle considère en effet que ceux qui ont une culture différente de la culture des institutions sont des victimes « d'inégalités culturelles ». Leur culture est leur handicap et les institutions culturelles doivent tout faire pour que ces individus aillent vers la vraie culture des vrais artistes. Le texte du Pap culture 2007 est clair : la loi accorde de l'argent à la politique culturelle pour « **orienter les actions menées par les structures artistiques et culturelles subventionnées par le ministère en direction de territoires où la population est, pour des raisons sociales, culturelles ou géographiques, éloignée de l'offre culturelle** ». Il n'y a, du côté de la loi, qu'une seule offre culturelle valable et, du côté de la pauvre population, que des « raisons culturelles » de ne pas apprécier la « bonne » culture ! La population a donc de

¹ <http://www.nouvelle-politique-culturelle.info/>

mauvaises références culturelles qui l'enfoncent dans la médiocrité. Ce discours n'est, faut-il le dire, pas réservé à la loi de finances votée par une majorité de droite !

L'ennui, c'est que ces individus de mauvaises cultures représentent « **cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des œuvres d'art** », comme le dit la « Charte des missions de service public » de madame Trautman en 1998, Charte qui est toujours une référence pour le ministère de la culture et les professionnels !! Autrement dit, la majorité des citoyens (qui vont voter bientôt) sont, pour la politique culturelle, des moins que rien dont la prise de parole ne peut que conduire au « populisme ». Gérard Mortier parle même de « poujadisme » sans que ses interlocuteurs des « Matins de France Culture » (sans s) ne s'en offusquent. Dans la politique culturelle, le citoyen est suspect, tout comme l'usager ! Seul le public a droit de cité. En d'autres temps, on aurait appelé cela du « despotisme éclairé » !! Ce n'est pas la meilleure manière de défendre son activité au sein d'une démocratie qui évolue, de plus en plus, vers la participation citoyenne.

Je suis frappé par le fait que cette vision de la société et de ses citoyens incultes apparaît aussi dans beaucoup de projets dits « alternatifs » ou « en émergence ». Des arts de la rue au théâtre en ruralité, en passant par le cirque, les projets vont vers la population, ils lui amènent ce qu'elle n'a pas et que, d'ailleurs, elle ne demande pas. Ils choisissent des artistes pour elle, ils font tout pour que le citoyen n'ait rien d'autre à dire que « merci » à ceux qui lui apportent le « salut ». Il est fréquent que, même dans des projets qui se veulent innovants, le citoyen soit considéré comme sans voix et métamorphosé en « public ». On a beau parler de projets participatifs, pluriels, co-générés, engagés, même de « démocratie culturelle », on retrouve au bout de la phrase, le « public » mais rarement le « citoyen ».

Question 3 : Peut-on cependant nourrir des espoirs de fonctionnement démocratique, c'est-à-dire accordant une place au citoyen, dans le dessin et la mise en œuvre de politiques culturelles ?

Il y a non seulement espoir, mais il y a déjà réalité, du moins de l'argumentaire qui permettrait de concevoir d'une autre manière la place des arts et des cultures dans une société démocratique. Mais les acteurs culturels sont encore trop ancrés dans le rêve de l'artiste sur piédestal qu'ils n'ont pas vu le cadeau que les politiques leur ont fait en ratifiant les textes de l'Unesco sur la « Diversité Culturelle », à condition de bien les lire évidemment. Ces textes, particulièrement la Déclaration Universelle sur la Diversité culturelle de 2001 et la Convention internationale sur le patrimoine culturel immatériel de 2003 contiennent des ingrédients forts pour une négociation de politique culturelle centrée sur le « **droit culturel** » de chacun, le « **Vivre ensemble** », « **l'expérimentation artistique** » et la « **solidarité avec les acteurs culturels des pays en développement** », thèmes souvent développés par les acteurs des réseaux peu institutionnalisés.

Tous ces textes sont signés par les politiques de droite comme à gauche, mais les acteurs culturels font comme si ces textes de légitimité internationale, n'existaient pas. Ils laissent la question de la « diversité culturelle » à ceux qui traitent de l'intégration des immigrés ou à ceux qui défendent les aides au cinéma. C'est oublier gravement que l'approche de la diversité culturelle, c'est d'abord l'idée de mettre **au cœur de l'espace public**, les cultures et les constructions collectives des **identités culturelles « variées, plurielles et dynamiques »**. Je rappelle pour ceux qui n'auraient pas jeté un œil sur le texte de la Déclaration de 2001, que la diversité culturelle suppose le « pluralisme culturel », lequel, « **indissociable d'un cadre démocratique, est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique** ».

Quand on dispose d'une telle plate forme de négociation, on ne rejette pas le citoyen ! **On co-construit avec lui les politiques de la culture.** On ne rabâche pas le dogme de la démocratisation de LA Culture ! La perspective de la co-construction avec le citoyen, pour pénible et lente quelle puisse sembler de prime abord, est maintenant un impératif.

Question 4 : Ces idées paraissent bien générales et peu concrètes pour les porteurs de projets. Comment appréhender leur dimension pratique ?

Ces textes sont abstraits parce qu'au niveau international, dans les formulations de l'Unesco, l'idée de « culture » n'est pas la même qu'en France. Dès que l'on comprend que l'enjeu culturel est de reconnaître « l'autre » comme un citoyen, qui a une parole, qui n'est pas un public devant applaudir le créateur, ni un individu aliéné et conditionné par la télé, l'abstrait devient concret ! Partons par exemple de l'article 2 de la « Convention internationale sur le patrimoine culturel immatériel », ratifiée par la France en juillet dernier. On nous dit que le patrimoine culturel immatériel, comprend « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ». A partir de cette définition, nombre de projets qui paraissent marginaux aujourd'hui parce qu'ils s'intéressent aux « gens », deviennent centraux, au titre de cet accord international que la France a signé, avec les pieds certes, mais à signé quand même ! J'imagine par exemple, que les projets qui vont à la rencontre des habitants pour redécouvrir leur histoire pourraient fort bien s'argumenter en prenant appui sur la vision de la culture adoptée par l'Unesco et donc, aussi, par la France !

L'idée d'ouvrir des chantiers autour de ces problématiques de la diversité culturelle est déjà bien engagée par l'Agenda 21 Culture auquel plusieurs collectivités en France ont déjà adhéré.

Bien sûr, il ne faudrait pas ouvrir ces chantiers en reprenant les manières de penser de l'idéologie de la culture universelle : l'artiste devant, la population derrière ! Le citoyen pour applaudir et le contribuable pour payer ! !

Question 5 : Quels sont, d'après vous, les chantiers prioritaires qu'il faudrait ouvrir pour espérer changer les choses ?

A mon sens, il y a trois chantiers prioritaires que les acteurs eux mêmes doivent ouvrir collectivement, avec ou sans les politiques.

Le premier est celui des « **Parcours d'Initiatives Culturelles** » permettant aux personnes d'être « des artisans de leur vie ». Ici, on concentre ses forces non pas sur le « public » mais sur les « personnes », telles qu'elles sont et se revendiquent. Il s'agit de contribuer à la construction, ininterrompue et à multiples facettes, de l'identité culturelle de ces personnes, en négociant avec elles des parcours culturels. On appelle cela souvent « l'apprentissage », « l'accompagnement », les « ateliers » ; il faut travailler à **donner une lecture politique à ces pratiques en terme de contrats individualisés définissant le contenu concret, durant un temps donné, des parcours dans lesquels les personnes s'engagent.** Ce contrat de « parcours » sera une application concrète des principes de la Diversité culturelle, mais sa formulation ne viendra pas spontanément des services du ministère.

Exit le « public » !! Entrée de la « Personne », qui trouve, dans ces parcours, l'expression de son « droit à sa culture », au sens de l'Unesco. **A ce droit répond une contrepartie formalisée** dans le contrat : l'engagement que prend la personne de porter témoignage des apports de son parcours à la construction de son identité. **Avec le « public », cet engagement est impossible, avec les « personnes », c'est indispensable !** Il s'agit de privilégier la « dimension humaine », qui suppose la parole de l'autre, donc sa **capacité de confrontation et de négociation**. Il y a suffisamment de réalisations intéressantes de ce point de vue, dans les réseaux culturels de « l'alternatif » pour que ce chantier débouche rapidement sur des formulations, négociables avec les élus, de ces contrats de « Parcours d'initiatives culturelles ».

Le deuxième chantier est celui du droit à l'expérimentation artistique.

Pour être acteur culturel, il faut aujourd'hui respecter un nombre colossal de règles. Sinon, sans le bon de sortie du capitaine des pompiers, du maire, de l'inspection du travail, de la commission des entrepreneurs de spectacle, et de mille autres encore, l'acteur culturel est indésirable. De plus en plus, l'intérêt général prescrit que les pratiques artistiques doivent se mouler dans la conformité. Or, si tous ceux qui se pensent « artistes » doivent impérativement appliquer toutes les normes de conformité, avant d'apparaître au monde comme « créateur » de génie, ou « sans talent », pour parler comme Robert Filliou, il y a risque majeur d'enlèvement de la société !! Quel sens donnera-t-on à l'enjeu artistique s'il n'est que le miroir de la société conforme ! Vous imaginez ? « Je crée conformément à la conformité » ! quel bel avenir pour la société moderne !

Or les textes sur la diversité légitiment « innovation » et « créativité », rajoutons « expérimentations artistiques », pour une raison très simple : **sans processus d'expérimentations, les identités culturelles risquent de se figer, de se replier sur elles mêmes, et ces replis identitaires sont des causes de tensions, de disharmonie sociale** ; ils sont nourritures de la guerre. La société ne peut donc s'enfermer dans ses conformismes, dans la protection des cultures figées, « pures », « authentiques ». Elle doit, au contraire, parier sur les pluralités culturelles et mettre en place des politiques publiques favorisant les inventions de nouveaux signes, les expérimentations hors normes et leur confrontation dans l'espace public.

Il est légitime, au nom de la Diversité culturelle, de travailler collectivement à la formulation de ce « **droit à l'expérimentation artistique** » et sur sa contrepartie : le **devoir de confrontation dans l'espace public de ceux qui prétendent défendre « l'art en train de se faire »** ; **Le soutien public aux expérimentations artistiques devrait être lié à la capacité des projets des expérimentateurs à mouiller la chemise, c'est-à-dire à nourrir les espaces publics – qui vont de la rue à l'internet – de « frottages et limages de cervelles » dont Montaigne nous rappelait l'importance**. Ils doivent, avec « l'art en train de se faire », favoriser les interactivités entre les identités culturelles. On attend donc de ces confrontations des témoignages de citoyens, les uns pour dire que l'expérimentation a changé leur vie, les autres pour affirmer qu'ils n'apprécient guère, qu'ils sont même un peu choqués, étonnés, mais, en revanche, qu'ils reconnaissent l'importance de ces acteurs de l'innovation pour la vie de la ville et son « Vivre ensemble ». **Ceci est un combat quotidien pour la défense de l'artistique dans l'espace public, pas une bataille de comités d'experts** jugeant dans le secret. C'est aussi autre chose que de compter les spectateurs, au nom de la démocratisation de la culture !

Le troisième chantier est celui du « partage culturel » car les acteurs ne sont pas tous des « marchands à profit », ni des « fonctionnaires » financés par l'impôt du contribuable. Il est urgent de concrétiser l'idée, clairement énoncée par les textes sur la Diversité culturelle que les expressions culturelles sont des « marchandises pas comme les autres ». Certes, elles s'échangent, mais cet échange relève **d'une éthique du « partage culturel »**. Le producteur échange pour que d'autres personnes se nourrissent de son travail, s'approprient son univers

symbolique, se confrontent à lui, dialoguent et établissent une relation de personne à personne, via la marchandise. L'échange marchand n'est plus alors pensé comme un échange à profit mais comme un **dispositif d'interactivité entre les identités culturelles**.

Ce chantier est celui que l'on nomme souvent « tiers secteur ». C'est un chantier européen, très politique puisqu'il s'agit de faire admettre que la concurrence loyale, avec l'optimisation du profit qui l'accompagne, n'est pas le seul système de relations entre les hommes ! Ce chantier de l'économie sociale et solidaire est déjà bien engagé avec l'Ufisc, Opale et quelques autres. Il faudrait surtout bien ancrer ce chantier collectif au cœur de la légitimité de la « Diversité culturelle » qui ne doit pas être comprise, cyniquement, comme la possibilité d'accorder des subventions aux « industries culturelles » françaises. **Travaillons plutôt à l'enjeu éthique**, plus en phase avec la lettre et l'esprit de la « Diversité culturelle ». Concrètement, il faudrait certainement **élaborer une « charte collective du partage culturel »**, où les adhérents afficheraient leur refus du profit et leur volonté d'un échange de marchandises « porteuses de valeur et de sens » comme disent les textes de l'Unesco. L'adhésion à cette charte ouvrirait alors droit à des défiscalisations fortes, tant pour la structure que pour ceux qui veulent contribuer à la réussite du projet. N'appelons surtout pas cela à l'ancienne, « don » ou « mécénat », ça gâche la dimension citoyenne de l'engagement des contributeurs aux projets de partage culturel !

Voilà quelques pistes pour **la co-construction de la politique culturelle avec le citoyen** et les décideurs publics. Il faut simplement partir des réalisations du terrain, en leur donnant le sens légitime qu'elles méritent. Mais ce travail local de co-construction ne pourra donner de résultats significatifs sur le plan national, comme sur le plan européen, sans règles du jeu communes.

Ainsi, travailler ensemble, avec le citoyen, cela signifie, ici comme ailleurs, qu'une loi fixe le cadre de l'action culturelle publique. **La loi définira, non pas les actions culturelles à financer, mais les principes minimum communs que tous les territoires devront respecter pour élaborer un « Schéma culturel du Vivre ensemble » et de l'expérimentation artistique** ». Le schéma prévoira des dispositifs d'écoute et de concertation avec les citoyens, des instances de dialogue sur les propositions d'action et leur suivi, des engagements des bénéficiaires des actions culturelles, des procédures de protection de la liberté artistique, des **modalités de rendre compte** aux citoyens ainsi que des possibilités publiques de financement diversifiées.

Une loi sur la co-construction des politiques culturelles s'appuyant sur les expériences locales mises en réseau dans le cadre de l'agenda 21 Culture, apporterait l'élan qui manque aujourd'hui pour ouvrir une véritable perspective aux arts et aux cultures.

Version au 23 février 2007

Doc Kasimir Bisou,

sous le regard de la cigogne de Pierre Mendes-France :
« Le plus difficile, c'est d'amener les hommes à se rendre compte que nul ne peut penser pour eux, qu'ils peuvent et doivent exiger des informations complètes, constamment soumises au contrôle de l'opinion et au débat public. » PMF.